

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 avril 1999, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Suivant les actes des 27 août et 14 octobre 1997, la Communauté urbaine a acquis, dans le cadre de l'opération de développement social urbain du quartier de Bron-Terraillon, une parcelle de terrain de 876 mètres carrés située 39, avenue Pierre Brossolette à Bron.

La ville de Bron, qui a pris en charge l'entretien de ladite parcelle, propose d'y implanter une structure de type ALGECO afin d'accueillir diverses activités de la Maison des associations installée sur le terrain communal contigu à la parcelle communautaire ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit dossier ;

Vu les actes d'acquisition passés par la Communauté urbaine les 27 août et 14 octobre 1997 ;

Vu la proposition de la ville de Bron ;

Où l'avis de sa commission domaine et administration générale ;

DELIBERE

Autorise la ville de Bron à déposer un permis de construire pour l'implantation d'une structure de type ALGECO.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,